

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 1 avril 2025

DÉLIBÉRATION N°2025_030

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF POLYVALENT DANS LE CADRE DES DIRECTIVES 2025 DE L'AGENCE

Le 1 avril 2025, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **26 mars 2025**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, M. Guénolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Christelle BAUDRAIS donne procuration à Mme Isabelle TARIS, Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, Mme Laure DESVALOIS donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Nabil ENNAJHI donne procuration à Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Alexandre DIAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY, M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Christian BAGATE, Mme Seynabou GUEYE donne procuration à Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU.

Secrétaire de la séance : M. Marc CHAUVET

Monsieur Xavier-Marie FEDOU expose :

La Ville de Bègles a décidé la construction d'un complexe sportif polyvalent, éco-performant et éco-responsable novateur, comportant une salle d'évolution principale de 1200 m² et des salles sportives annexes de 150 m² chacune. Sa livraison est prévue d'ici fin 2026.

La Ville de Bègles souhaite réaliser ce nouvel équipement multisports, à proximité du gymnase Boyer (salle de gymnastique), ayant pour objectifs principaux de :

- ✓ Répondre aux besoins des établissements scolaires situés dans le quartier et n'ayant pas accès à des espaces sportifs à proximité et des associations locales ; mettre à disposition des établissements scolaires pour les cours d'éducation physique et sportive, et aux clubs et associations sportives pour leurs entraînements et compétitions,
- ✓ Permettre le transfert provisoire de certaines activités quotidiennes sportives, impactées par des travaux de rénovation énergétique du Gymnase Boyer jouxtant la nouvelle réalisation,
- ✓ Permettre le développement de nouvelles pratiques sportives et/ou en expansion (sports de combat, sports bien-être, sports collectifs, sports de raquettes...),
- ✓ Répondre aux pratiques sportives.

L'ensemble de ces équipements sera géré par la Ville de Bègles qui assurera leur entretien, leur sécurité et leur accessibilité. Les modalités d'utilisation seront encadrées par des conventions établies entre la commune et les bénéficiaires. Ce complexe reflète l'engagement de la ville en faveur de la promotion du sport et de la culture physique pour tous dans un cadre inclusif et partagé.

De plus, ce nouveau gymnase sera situé en lisière du quartier du Dorat, inscrit en QPV (Quartier Politique de la Ville).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Agence Nationale du Sport, peut participer financièrement à la réalisation de cet équipement dans le cadre de ses directives 2025.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération est le suivant :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	%
Études Préalables	102 750 €	Etat-DSIL 2025	1 616 001 €	30 %
Honoraires Études	122 324 €	Agence Nationale du Sport	808 000 €	15 %
Autres dépenses (aléas sur travaux, provisions révision des prix ...)	681 256 €	Autofinancement	2 962 668 €	55 %
Travaux	4 480 339 €			
Total Opération	5 386 669 €		5 386 669 €	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales

VU l'article 40 de la loi du 16 juillet 1984 modifié

CONSIDÉRANT que la création de cet équipement sportif s'inscrit dans les compétences de la commune

CONSIDÉRANT que l'Agence Nationale du Sport peut financer cet équipement dans le cadre de ses directives 2025

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter l'Agence Nationale du Sport pour une subvention d'un montant de 808 000 € pour la construction du complexe sportif polyvalent.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document s'y rapportant.

VOTANTS : 35		VOIX
Pour	35	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 1 avril 2025

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Marc CHAUVET

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH